

Sommet Mondial sur le Développement Durable

RAPPELLANT que la lutte contre la pauvreté, le changement des modes production et de consommation et la préservation de l'environnement étaient les principaux thèmes du Sommet mondial sur le développement durable ;

CONSIDERANT que ces trois enjeux planétaires n'ont pas fait l'objet de réponses suffisamment ambitieuses de la part de la communauté internationale ;

NOTANT que le Plan d'action adopté comporte de nombreux engagements non datés et chiffrés, et que plusieurs d'entre eux sont la réaffirmation d'engagements précédents (Déclaration du Millénaire) ;

REGRETTANT que les négociations du Sommet aient été largement dominées par une analyse économique et financière du développement durable ;

ESTIMANT que la mise en oeuvre du développement durable doit faire l'objet d'une réforme profonde des institutions internationales ;

CONSIDERANT que les engagements volontaires et les partenariats (initiatives de type II) annoncés lors du Sommet doivent favoriser une participation active de la société civile aux côtés des Etats et des entreprises ;

Le Congrès français de la conservation, réuni à Paris le 10 décembre 2002 pour sa 3^{ème} session, recommande au gouvernement français de :

Concernant l'organisation et la gouvernance pour l'environnement :

PROPOSER de transformer le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Programme des Nations Unies pour le Développement Durable (PNUDD) afin que les aides au développement intègrent systématiquement la protection de l'environnement ;

PROPOSER de renforcer le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) afin qu'il fasse émerger une véritable organisation mondiale de l'environnement ;

PROPOSER l'intégration de normes environnementales et sociales dans les règles du commerce mondial et les faire adopter par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;

APPLIQUER plus efficacement les conventions internationales contribuant au développement durable (diversité biologique, désertification, changements climatiques, commerce des espèces menacées, zones humides d'importance internationale...) en renforçant significativement les moyens mis en oeuvre pour leur suivi et leur coordination ;

RENFORCER les capacités techniques, technologiques et scientifiques en France et dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire pour une gouvernance environnementale efficace en particulier dans le cadre du soutien de la France au NEPAD ;

IMPLIQUER tous les secteurs de la société française, particulièrement les associations, les scientifiques et les collectivités locales, dans la définition et l'application des politiques de développement durable, en s'appuyant sur une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement ;

INCITER les entreprises du secteur privé à contribuer à la mise en oeuvre des objectifs du développement durable en leur demandant d'adopter des normes élevées sur les plans éthique, social et environnemental au sein d'un code de déontologie.

Concernant la préservation de l'environnement et les modes de vie durables :

INTEGRER systématiquement la préservation de l'environnement dans les politiques nationales et les programmes d'aide au développement de la France ;

RENFORCER la conservation durable de la diversité biologique en France métropolitaine et d'outre mer par une gestion intégrée des territoires sensibles (littoral, zones humides, forêts, montagnes), et par la mise en place de réseaux d'aires protégées représentatifs des différents types d'écosystèmes ;

RENFORCER SPECIALEMENT la préservation de l'environnement dans les régions d'importance internationale pour la biodiversité, notamment la Méditerranée, les îles des Caraïbes, de l'Océan Indien et du Pacifique Sud qui sont également les lieux d'une riche diversité culturelle ;

REPENDRE aux grands enjeux de la protection de la ressource en eau en renforçant la préservation des zones humides qui sont des systèmes naturels essentiels pour garantir la production d'une eau en quantité et de qualité ainsi que le maintien de la biodiversité ;

ENGAGER les actions nécessaires pour la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, dans le cadre de l'initiative de type II soutenue par la France ;

SOUTENIR une nouvelle initiative internationale pour la conservation des forêts du Plateau des Guyanes venant conforter le projet de Parc National de Guyane.

Concernant le financement du développement durable :

ATTEINDRE, dans un délai maximal de 10 ans, l'objectif de 0,7% du PNB consacré à l'aide publique française au développement ;

PROPOSER que le système de reconversion de la dette dans la Zone de Solidarité Prioritaire puisse se faire au profit de projets de développement durable intégrant la conservation de la biodiversité, en particulier dans le cadre du NEPAD;

GARANTIR que les programmes de développement soutenus par la France incluent le financement des études d'impact préalables et l'évaluation indépendante des actions réalisées ;

ENGAGER, avec ses partenaires européens, une réforme profonde des politiques d'aides à l'agriculture et à la pêche en intégrant des impératifs de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;

ELIMINER les subventions et incitations financières qui contribuent à la dégradation de l'environnement ;

PROPOSER que le Fonds pour l'Environnement Mondial puisse être alimenté par des recettes liées au commerce mondial ;

RENOUVELER la dotation financière du Fonds Français pour l'Environnement Mondial à hauteur de 100 millions d'Euros par phase quadri annuelle, en finançant également les projets ayant pour finalité principale la préservation de l'environnement avec des effets positifs sur le développement.